

Sujet N°1 :

- Travaux de faible hauteur (PIRL, Echelle, escabeaux...)
- Travaux sur toiture



Table n°1



Table n°2

Travaux de faible hauteur (PIRL, Echelle, escabeaux...)

Témoignage relatif à un accident vécu :

Les échanges autour de la table débutent par le témoignage d'une entreprise dans laquelle suite à une chute de 50 cm, un salarié a été arrêté pendant 6 mois pour une fracture lombaire. Cet accident illustre deux notions qui ne sont pas toujours connues :

- la situation de travail en hauteur n'est pas liée à des seuils de hauteur mais intervient à partir du moment où les deux pieds d'un intervenant ne sont plus au sol,
- la gravité n'est pas une propriété exclusive des travaux de grande hauteur.

Choix du matériel d'élévation :

Durant le partage d'expérience, les échanges ont souvent porté sur le choix du matériel permettant d'intervenir dans des situations de faible hauteur. C'est bien souvent une réelle difficulté que de trouver du matériel qui va permettre un travail en sécurité au regard de sa mise en œuvre (transport, accès, mise en œuvre, poids, stabilité, exigüité, encombrement, environnement de travail). Cette difficulté est accentuée lorsque le travailleur est seul ou itinérant.

Le matériel présent sur le marché ne répond que partiellement aux besoins et il est beaucoup attendu de l'esprit novateur des constructeurs. Les participants font état de la difficulté de se tenir informé de la mise sur le marché de nouveaux matériels. Le plus souvent, ceci se fait par une recherche sur internet ou par le bouche à oreille entre entreprises.

Propositions mises en œuvre par certaines entreprises autour de la table :

- mise à disposition d'un parc de PIRL ou d'escabeaux de sécurité de hauteurs différentes
- utilisation d'une nacelle intégralement mécanique de base réduite actionnée depuis un volant par l'intervenant dans le panier.

Préparation du travail :

Une activité planifiée présentant des travaux de faibles hauteurs doit être préparée en respectant la hiérarchie des neuf principes de prévention et peut être complétée d'une analyse de risques préalables, afin de retenir des conditions d'intervention acceptables sur le plan de la sécurité.

Il convient d'impliquer les plus souvent possible les intervenants dans le choix des mesures de prévention, soit dans le cadre de la réparation d'une activité planifiée, soit dans le cadre d'un REX.

Culture des intervenants :

L'encadrement a un rôle essentiel de sensibilisation et d'inculturation des intervenants (y compris les intérimaires) aux travaux de faible hauteur, afin de faire croître leur niveau de culture sécurité, ce qui va leur permettre :

- d'être acteur de la mise en œuvre de leur sécurité,
- de ne pas improviser en cas d'aléa de chantier. L'intervenant doit avoir la capacité d'estimer l'acceptabilité d'une situation, d'interrompre son activité si nécessaire et d'effectuer une analyse de risques complémentaire fonction de l'environnement. Le cas échéant, il doit être en mesure de faire valoir son droit de retrait.

Interventions chez les clients :

Trop souvent, les intervenants ne découvrent l'environnement de travail qu'au dernier moment, juste avant leur intervention et peuvent être confrontés à la position à adopter entre la dégradation de la sécurité et celle de la relation commerciale.

En cas d'intervention chez un client présentant des risques liés aux conditions d'accès ou d'intervention, il peut être proposé une fiche d'amélioration au donneur d'ordre, dans l'objectif de sécuriser les futures interventions.

Travaux sur toiture

- **Préparation des travaux** : Il faut demander le **DIUO** (Dossier d'Interventions Ultérieures sur l'Ouvrage), il rassemble toutes les données utiles à la maintenance d'un ouvrage (plans, notes techniques...). **Le DIUO est un outil de prévention à part entière.**
 - Le maître d'ouvrage doit l'avoir pour la réalisation des travaux.
 - Il permettra d'avoir les renseignements sur les chemins d'accès à la toiture, les chemins sécurisés sur la toiture, les points d'ancrages, ...
 - En cas d'absence, il faudra mettre en place des mesures compensatoire pour y remédier.
- Cas constatés fréquemment :
 - Pas d'accès à la toiture (accès en dur souvent absent) : **mettre en place un échafaudage, ou tout moyen sécurisé pour permettre l'accès du personnel**
 - Si le moyen d'accès du personnel est existant : par contre le moyen transport du matériel est très souvent absent.
 - Pour des travaux à 40-50mètres : moyen d'accès encore plus souvent absent.
 - Demande parfois du client d'utiliser une nacelle comme moyen d'accès : **refuser catégoriquement.**
 - Lors de démontage de toiture (plaque fibro ciment ou équivalent) :
 - Le démontage s'effectue souvent par le dessous à la nacelle.
 - La coactivité nécessite un balisage qui est sans cesse en mouvement (travaux nacelle).
 - La dernière plaque nécessite l'accès par le dessus et le port du harnais est nécessaire. Le point d'accroche est bien souvent à créer. En cas de chute de l'intervenant, l'accès à la victime n'est pas aisée (Un personne accrochée à un harnais doit être secouru dans les 10-15 minutes !)
 - Il est possible de mettre en place des filets anti chute qui vont à la fois sécuriser le personnel et prévenir la chute de matériel.
 - Une personne (autre que l'intervenant) avec un moyen d'alerte doit être présente.
 - Accident déjà survenu lors d'un démontage de toiture sur la dernière plaque (par une entreprise présente à la table de partage d'expérience).
 - On note souvent que le personnel formé au port du harnais a une méconnaissance du tirant d'air de celui-ci.